

Communiqué de presse du 2 décembre 2016

15^{ème} anniversaire d'AVOCATS.BE et de l'Orde van Vlaamse Balies

Ce 6 décembre 2016 à 16 heures, à Bozar, les deux Ordres communautaires AVOCATS.BE et l'Orde van Vlaamse Balies présenteront, à l'occasion du 15^{ème} anniversaire de leur création, un livre intitulé « *#advocaat-avocat* », publié par les éditions Larcier.

En 2001, par une loi du 4 juillet, le législateur donnait naissance à ces deux Ordres, qui constituent ensemble les institutions représentatives des avocats et des justiciables.

Il leur confiait une double mission :

- d'une part, celle de surveiller l'éthique et la déontologie des avocats. Les deux Ordres ont des compétences normatives en ce qui concerne l'aide juridique, le stage, la formation professionnelle, le maniement des fonds des clients ou de tiers et leur contrôle, et plus généralement les règles et usages de la profession qu'ils doivent unifier ;
- d'autre part, celle de prendre des initiatives et des mesures utiles pour défendre les justiciables. Il s'agit donc d'une responsabilité sociétale, une mission tout à fait particulière que n'a aucun autre Ordre, Institut ou Chambre.

Les deux Ordres ont donc la qualité d'interlocuteurs incontournables du monde politique. Ils sont les porte-parole légitimes des citoyens lorsqu'il s'agit de défendre les droits et libertés fondamentales, un meilleur accès à la justice, un meilleur fonctionnement du service public de la justice.

Cela amène les Ordres à intervenir régulièrement dans le processus d'élaboration de lois, mais aussi à introduire des recours devant les juridictions telles que la Cour Constitutionnelle, le Conseil d'État et des juridictions de fond, lorsque des législations injustes sont adoptées, qui portent atteinte aux droits des justiciables ou compromettent les exigences de l'Etat de droit.

Le livre « *#advocaat-avocat* » relate donc cette histoire, encore jeune mais dynamique, des deux Ordres.

Il ouvre aussi la réflexion sur l'avenir du métier d'avocat. Les prétoires électroniques, les cabinets virtuels, l'intelligence artificielle sont là. Le modèle économique de la profession vit une mutation profonde. Il lui appartient de s'adapter pour survivre, mais sans perdre aucune de ses valeurs et sans qu'aucun justiciable soit abandonné.

Contacts presse :

Jean-Pierre Buyle, président 0495 54 15 42
65 avenue de la Toison d'Or – 1060 Bruxelles
Tél. 02 648 20 98
info@avocats.be